

# R.O.B. 2026

Rapport d'Orientations Budgétaires

## Préambule

En application des articles L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), le débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, qui intervient obligatoirement dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la loi de finances ainsi qu'aux chiffres clés du budget de la Ville.

Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientations budgétaires n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de **l'adoption du budget primitif 2026, prévu le 21 février 2026.**

### I. Contexte économique national et projet de loi de finances 2026

La loi de Finances, habituellement votée en décembre de l'année N-1, présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Cependant, le projet de loi de finances 2026 (PLF), au moment de la rédaction du présent rapport, n'est toujours pas adopté.

En effet, le projet de loi de finances pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Le Premier Ministre Sébastien LECORNU souhaitait renoncer à recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter et faire évoluer, au cours des débats parlementaires, son texte initial.

Ainsi, **une loi de Finances spéciale** a été promulguée le 23 décembre 2025 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de Finances 2026.

Les débats sur le projet de loi de finances avaient repris dès le 8 janvier 2026 devant la commission des finances de l'Assemblée Nationale, mais avaient débouché sur un vote de non-adoption. Les discussions en séance plénière qui ont suivi se sont enlisées, d'où l'annulation par le gouvernement de la poursuite des débats.

Ainsi, Lors du Conseil des Ministres du 19 janvier 2026, le Premier Ministre a décidé d'engager la responsabilité de son gouvernement sur le fondement de l'article 49.3 de la Constitution, afin de faire adopter le budget pour 2026 sans vote.

Le gouvernement a annoncé vouloir ramener le déficit public à **moins de 5 % du PIB** en 2026 et comme pour 2025, les collectivités territoriales seront associées à cet effort.

## II. Les grands équilibres financiers et l'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

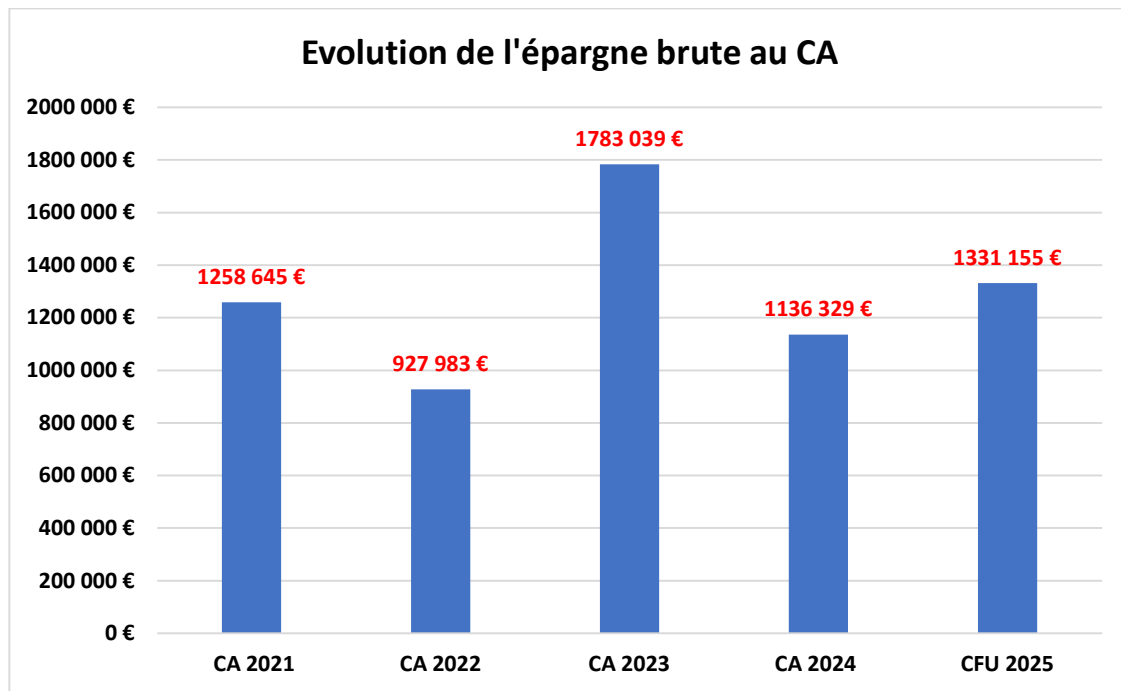
En €	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	8 387 416,92	8 329 657,61	9 344 067,84	8 666 515,31	8 898 421,48
Dépenses réelles de fonctionnement	7 128 772,42	7 401 675,07	7 561 028,35	7 530 185,99	7 567 266,46
<b>Epargne Brute</b>	<b>1 258 644,50</b>	<b>927 982,54</b>	<b>1 783 039,49</b>	<b>1 136 329,32</b>	<b>1 331 155,02</b>
Remboursement en capital de la dette	756 044,02	837 580,96	736 229,76	709 280,50	627 859,21
<b>Epargne Nette</b>	<b>502 600,48</b>	<b>90 401,58</b>	<b>1 046 809,73</b>	<b>427 048,82</b>	<b>703 295,81</b>
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 486 542,98	3 697 030,43	2 389 568,79	2 055 084,79	2 406 994,10
Financement disponible	1 760 827,61	3 527 047,71	3 711 355,27	1 474 695,36	2 831 986,51
<b>Besoin (-) /capacité (+) de financement avant emprunt</b>	<b>274 284,63</b>	<b>-169 982,72</b>	<b>1 321 786,48</b>	<b>-580 389,43</b>	<b>424 992,41</b>
Emprunt contracté	0,00	<b>2 000 000,00</b>	0,00	0,00	<b>1 000 000,00</b>
Encours de la dette au 31 décembre	5 458 907,00	6 621 326,00	5 885 096,00	5 175 816,00	5 547 957,00
Capacité de désendettement (en années)	4,34	7,14	3,30	4,55	4,17

L'épargne brute correspond aux produits encaissables hors cessions moins les charges décaissables de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

Elle se conçoit comme un double indicateur :

- un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement,
- un indicateur de la capacité de la commune à autofinancer ses investissements et à investir.

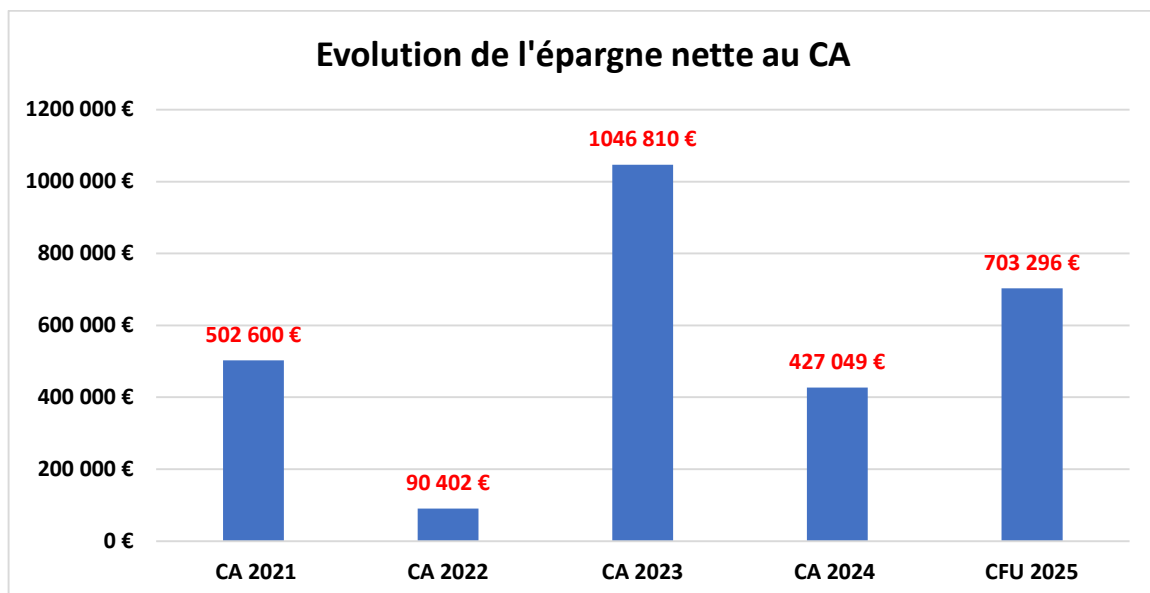
**L'épargne brute prévisionnelle au Compte Financier Unique 2025 s'établit à 1,3M€.**



L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restant après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

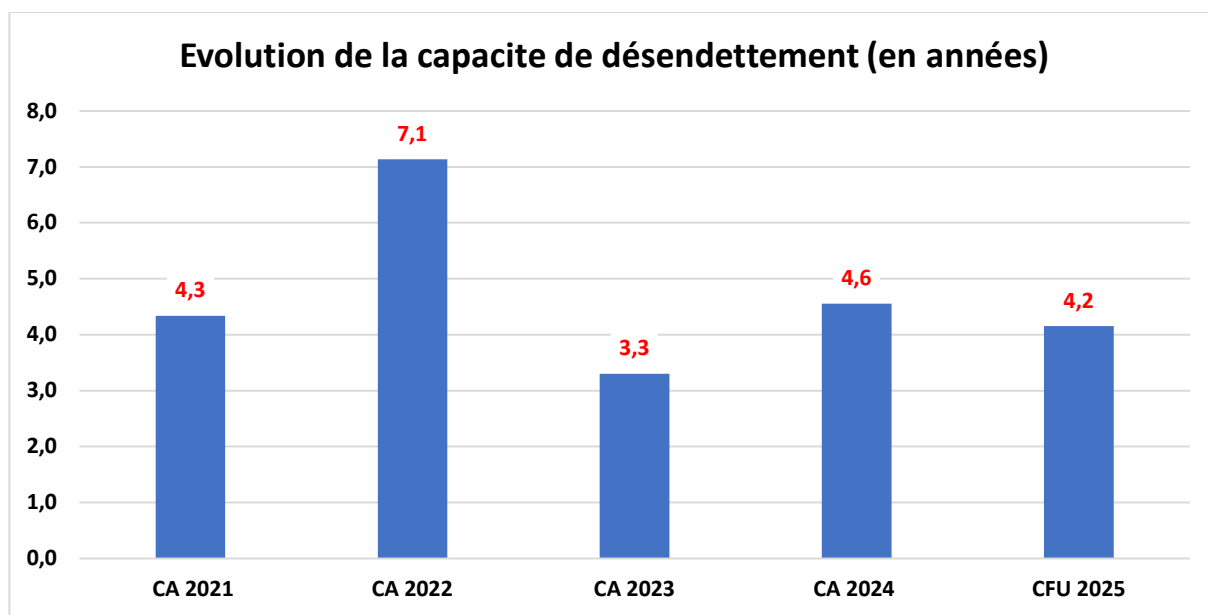
**L'épargne nette prévisionnelle s'élève au Compte Financier Unique 2025 à 703 296 €.**



En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, **sa capacité de désendettement serait de 4,2 années en 2025**. En 2024 elle était de 4,6 ans.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11- 12 ans.

Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance se situe à 10 ans.



### III. Les orientations budgétaires 2026

Les incertitudes liées au projet de loi de Finances 2026 et la volonté du Gouvernement d'associer de manière active les collectivités locales à la résorption de son propre déficit, incitent à la prudence.

Ainsi, la construction du budget 2026 sera guidée par les principales orientations budgétaires suivantes :

Dégager une  
**épargne nette  
positive**

Maintenir une  
capacité de  
**désendettement  
inférieure à  
6 ans**

**Maitriser la  
masse salariale**

Développer un  
niveau de **co-  
financement**  
important sur  
les projets  
d'investissement

## A. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les orientations 2026 prévoient une stabilité des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- des concours financiers de l'Etat sans changement,
- une légère augmentation des produits fiscaux grâce au coefficient de revalorisation adossé à l'inflation pour la fiscalité locale (+ 0,8 %),
- le maintien des recettes des services de la Ville.

Chapitres (en €)	Budget primitif 2025	Orientations 2026	Evolution BP 2025/Orientations 2026	% évolution
Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 284,73 €	527 335,00 €	167 050,27 €	46,4%
Fiscalité, impôts et taxes	5 561 832,00 €	5 606 832,00 €	45 000,00 €	0,8%
Dotations et participations	2 094 525,00 €	2 012 015,00 €	-82 510,00 €	-3,9%
Autres recettes de fonctionnement	707 150,00 €	687 747,00 €	-19 403,00 €	-2,7%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 723 791,73 €</b>	<b>8 833 929,00 €</b>	<b>110 137,27 €</b>	<b>1,26%</b>

Les évolutions par chapitre sont les suivantes :

### ➤ **Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de stationnement et de location sur la voie publique), les ventes de bois, les recettes liées aux abonnements à la ludothèque, les remboursements de la chaufferie bois par le SGAMI etc...

L'estimation des coupes de bois 2026 en nette augmentation par rapport à 2025 est la raison pour laquelle ce chapitre est prévu en augmentation de 46,4 % au BP 2026 (58 800 € réalisé en 2025 pour 167 500 € prévu en 2026).

### ➤ **Fiscalité, impôts et taxes**

L'évolution de l'inflation a des conséquences particulières sur les propriétaires assujettis à la taxe foncière et les détenteurs de résidences secondaires.

Chaque année, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, est actualisée en fonction de l'inflation. En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune, cette revalorisation annuelle des valeurs locatives entraîne donc une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation.

En 2026, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives prévu est de 0,80 % (7,10 % en 2023, + 3,90 % en 2024 et 1,70 % en 2025).

➤ **Dotations et participations**

Diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) prévue dans le Projet de Loi de Finances 2026 d'environ 20%.

➤ **Autres recettes de fonctionnement**

La variation des remboursements liés aux sinistres explique la baisse des crédits prévisionnels sur ce chapitre puisque le solde de l'indemnité d'un montant de 29 551,47 € concernant le complexe tennistique a été versé en 2025.

**B. Les charges de fonctionnement**

Les prévisions 2026 conduisent les dépenses réelles de fonctionnement à une augmentation globale de **+ 2,90 %** comparativement au Budget Primitif 2025.

Chapitres (en €)	Budget primitif 2025	Orientations 2026	Evolution BP 2025/Orientations 2026	% évolution
Charges à caractère général	3 037 251,00 €	3 153 090,00 €	115 839,00 €	3,81%
Charges de personnel et frais assimilés	3 849 490,00 €	3 949 200,00 €	99 710,00 €	2,59%
Autres charges de gestion courante	1 055 665,00 €	1 093 620,00 €	37 955,00 €	3,60%
Charges financières	92 000,00 €	87 000,00 €	-5 000,00 €	-5,43%
Autres charges de fonctionnement	92 500,00 €	80 000,00 €	-12 500,00 €	-13,51%
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>8 126 906,00 €</b>	<b>8 362 910,00 €</b>	<b>236 004,00 €</b>	<b>2,90%</b>

Au vu de l'incertitude pesant sur les finances publiques locales, comme pour les recettes, la construction budgétaire 2026 a été abordée avec beaucoup de prudence et en tenant compte des éléments suivants présentés par chapitre :

➤ **Les charges à caractère général**

La prévision 2026 tient compte de :

- l'inscription de la prestation d'ingénierie part variable, du prestataire URBANIS dans le cadre de l'OPAH-RU pour environ 60 000 euros (cependant un financement est prévu dans le cadre de la convention signée le 7 mai 2024),
- travaux de voirie plus importants cette année.

### ➤ Les charges de personnel

La gestion des effectifs et de la masse salariale est une composante clé de la stratégie budgétaire.

En effet, en raison de son poids significatif dans le budget global, la rémunération des agents est non seulement une question de gestion financière mais aussi un levier essentiel afin d'optimiser les ressources humaines et valoriser les compétences au sein des équipes en vue de garantir la continuité et la qualité des services publics. Cela nécessite une vision claire de la dynamique des effectifs, qui comprend à la fois les entrées et les sorties, les promotions, les mobilités internes, ainsi que les besoins nouveaux liés aux évolutions des missions et des compétences.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2025 prévoyait une enveloppe budgétaire à 3 849 490 euros.

### Les perspectives d'évolution de la masse salariale en 2026 sont les suivantes :

- cotisation à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : **poursuite en 2026 de l'augmentation progressive du taux de contribution employeur** à la CNRACL telle que prévue dans le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, qui passera de 34,65 % à 37,65 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, **soit + 35 000 euros** (40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028),
- recrutement d'un agent à l'urbanisme et au cabinet du Maire pour permettre un tuilage avant le départ à la retraite des agents actuellement en poste, **50 000 euros**,
- création d'un poste France Services, **30 000 euros**,
- prise en compte en année pleine de la participation employeur à la prévoyance et de la mutuelle, **20 000 euros**,
- heures supplémentaires à prendre en charge en raison des élections municipales 2026, **10 000 euros**.

### ➤ Les charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées par la commune aux domaines associatifs, culturels et sportifs du territoire et les indemnités des élus.

Globalement les prévisions sur ce chapitre sont stables. Cependant, la Municipalité a approuvé, lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2025, la nouvelle convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Financement 2026-2029 du Centre Socioculturel du Pays de Thann, fixant une contribution financière à 1 922 339 € sur la période, dont 463 280 euros pour 2026 (+ 18 280 € par rapport au budget prévu en 2025).

### ➤ Les charges financières

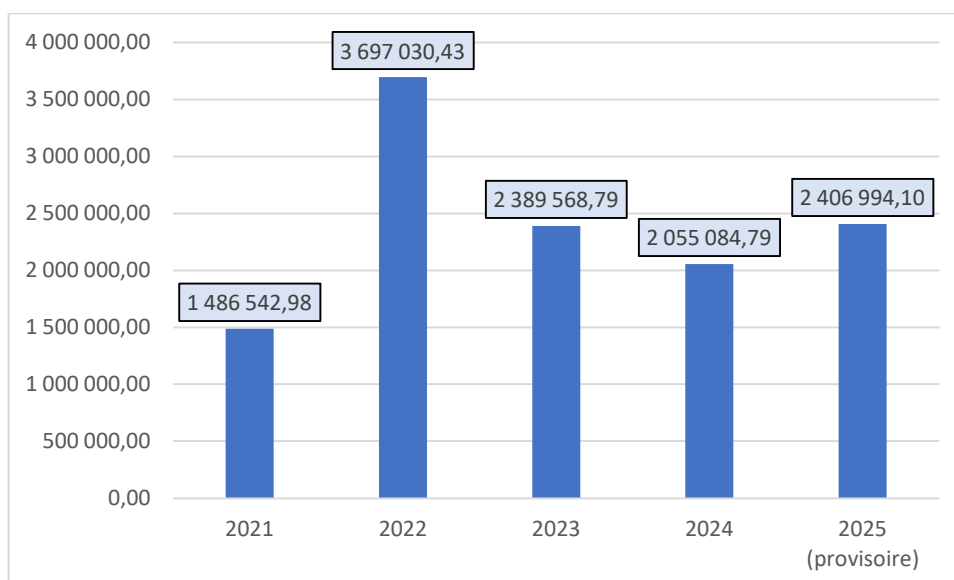
Les frais financiers intègrent les remboursements des intérêts des emprunts (en cours et lors de la mobilisation de la ligne de trésorerie), les écritures de rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers liés au déblocage d'emprunts.

Un emprunt a été contracté en 2025, entraînant mécaniquement une hausse des intérêts, 74 152 € payés en 2025 contre 79 670 € prévus en 2026. Sans nouvel emprunt contracté, le montant des intérêts s'établirait à :

	2026	2027	2028	2029	2030
Intérêts de la dette existante	79 670 € *	71 063 € *	61 686 € *	54 362 € *	49 262 € *

### C. Les dépenses d'investissement

Pour la période 2021-2025, les investissements exécutés (hors dette) ont atteint la somme de 12 M€, soit une moyenne de 2,4 M€, tout en maîtrisant les équilibres financiers de la Ville et l'endettement.



Le montant indiqué dans le tableau ci-dessous, à hauteur de 6,1 M€ est une estimation pour le budget 2026.

En effet, ce chiffre sera affiné et actualisé en cours d'année en fonction des priorités et de la capacité financière de la Ville, mais également de la validation des financeurs sur certains projets.

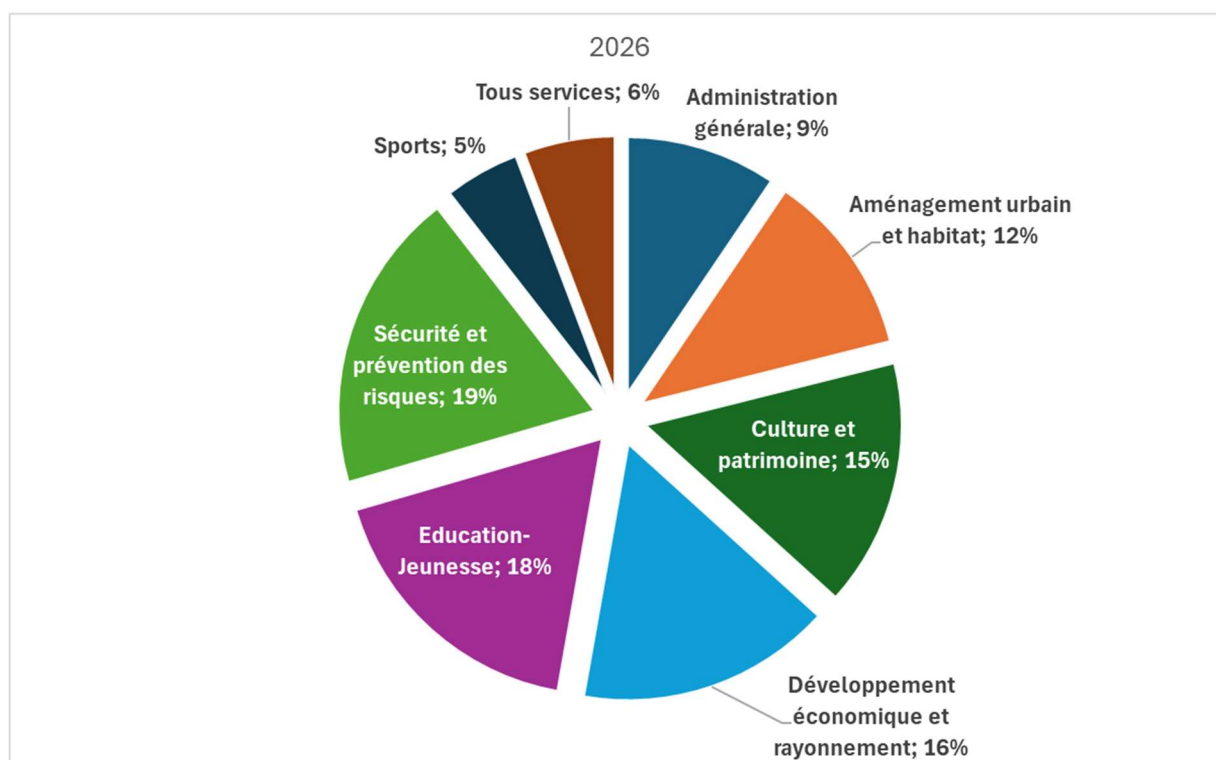
La Municipalité a fait le choix d'adopter le budget primitif 2026 avant les élections pour permettre aux services d'engager l'investissement courant et les projets prêt à démarrer au premier semestre 2026, dont les financements ont été notifiés.

Un budget supplémentaire devra donc être voté par la nouvelle équipe municipale afin que les résultats budgétaires 2025 puissent être intégrés au budget 2026.

	Budget primitif 2025	CFU 2025 (provisoire)	Orientations 2026	Evolution BP 2025/Orientations 2026	% évolution
Dépenses d'équipement	4 052 684,79 €	2 173 969,48 €	5 325 505,91 €	1 272 821,12 €	31,4%
Dépenses financières	854 000,00 €	861 523,83 €	799 500,00 €	-54 500,00 €	-6,4%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 906 684,79 €</b>	<b>3 035 493,31 €</b>	<b>6 125 005,91 €</b>	<b>1 218 321,12 €</b>	<b>24,83%</b>

Le programme prévisionnel d'investissement a été élaboré à l'aide d'un plan pluriannuel d'investissement, permettant d'obtenir une vision prospective et synthétique des investissements de la Ville de Thann pour les années à venir. Comme indiqué précédemment, le lancement des projets et donc de la volumétrie définitive de celui-ci dépendra des subventions effectivement attribuées à la Ville, ainsi que des ressources propres attendues.

Le programme prévisionnel d'investissements par domaine pour 2026 :



L'année 2026 verra le lancement d'importants projets d'équipements :

- **rénovation du centre administratif : 290 000 €,**
- **lancement du concours d'architecte pour la construction d'une école secteur Blosen : 250 000 €,**
- **réaménagement des places Tonneins et Leclerc : 390 000 €,**

- végétalisation du cimetière : 470 000 €,
- réaménagement de la cour d'école du Bungert : 490 000 €,
- restauration des vitraux : 595 000 €,

Mais également la poursuite et/ou la finalisation des programmes déjà engagés :

- programme d'OPAH-RU : 45 000 €
- aménagement du carrefour à feux RD 35 Lebert : 100 000 €
- aménagement secteur des remparts / volontaires : 132 000 €
- sécurisation du centre-ville : 171 800 €
- terrain multisport : 200 000 €

Concernant les dépenses financières, elle se décomposent ainsi :

- remboursement en capital de la dette pour **593 392,97 €**,
- abondement d'une enveloppe annuelle de **200 000 €** pour la période 2025-2029 concernant la concession de la ZAC Saint-Jacques,

Pour finir, un point sur les autorisations de programme (AP) :

- une AP/CP n°25-01 « OPAH-RU » a été créée par délibération du Conseil Municipal le 29 mars 2025 pour un montant total de **370 000 euros (2025-2029)**. Les crédits de paiement 2025 n'ayant pas été utilisés, un lissage de ceux-ci sera opéré sur les exercices suivants,
- la création d'AP/CP sur l'exercice 2026 est envisagée pour les opérations s'étalant sur plusieurs exercices et dont le montant est conséquent. En effet, les AP/CP permettent de ne pas faire supporter la globalité de l'opération sur un seul exercice mais de répartir les crédits sur plusieurs années. Les programmes de restauration des vitraux et de restructuration du secteur du Blosen sont à envisager en AP/CP.

## D. Les recettes d'investissement

Les principales ressources d'investissement sont constituées par l'autofinancement, le Fonds de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt. Des recettes exceptionnelles peuvent apparaître en cours d'année, s'agissant de la vente d'immeubles (terrains ou bâtiments) ou de subventions notifiées.

	Budget primitif 2025	CFU 2025 (provisoire)	Orientations 2026	Evolution BP 2025/Orientations 2026	% évolution
Recettes d'équipement	819 661,00 €	505 526,28 €	1 596 298,62 €	776 637,62 €	94,8%
Recettes financières (hors 1068)	1 927 837,79 €	1 323 164,42 €	1 347 500,00 €*	-580 337,79 €	-30,1%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 747 498,79 €</b>	<b>1 828 690,70 €</b>	<b>2 943 798,62 €</b>	<b>196 299,83 €</b>	<b>7,14%</b>

\*L'orientation 2026 tient compte d'un nouvel emprunt à hauteur de 1 M€.

### ➤ **L'autofinancement**

Le prélèvement sur la section de fonctionnement (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), qui constitue la Capacité d'Autofinancement Financière (CAF), sert à financer en priorité le remboursement en capital de la dette, puis les investissements de la Ville.

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (estimatif)
<b>Autofinancement prévisionnel</b>	1 510 135	2 022 100	688 000	1 423 000	2 630 090	1 670 186	1 640 000

À ce stade de la préparation budgétaire, l'autofinancement prévisionnel devrait s'élever à 1,6 M€ au BP 2026 et viendra s'ajouter au total des recettes d'investissement.

### ➤ **Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Il constitue une aide non négligeable aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Cette dotation est destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404 %, calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'exercice précédent. Le montant prévisionnel prévu pour 2026 sera de 340 000 €, correspondant aux investissements éligibles réalisés au cours de l'année 2025.

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (estimatif)
<b>FCTVA</b>	456 388	241 141	195 049	574 847	390 442	315 108	340 000

### ➤ La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est directement liée à l'activité immobilière concernant les autorisations de constructions et d'aménagement. Par prudence, une faible recette est prévue, n'ayant pas connaissance à l'avance des dossiers qui seront déposés.

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (estimatif)
<b>Taxe d'aménagement</b>	44 507	20 699	75 532	34 410	7 607	8 056	5 000

### ➤ Les amortissements

Ils sont prélevés sur la section de fonctionnement afin de pouvoir renouveler le matériel, le mobilier et le parc automobile devenus obsolètes. Le montant est déterminé en fonction des investissements réalisés au cours des années précédentes.

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (estimatif)
<b>Amortissements</b>	615 695	602 283	667 898	362 766	411 410	471 688	500 000

La dotation 2026 est évaluée à 500 000 € sur la base des investissements réalisés au 31/12/2025 et des amortissements déjà en cours pour les années précédentes.

➤ **Les subventions d'équipement**

Au cours de l'année 2025, la Ville a encaissé les subventions suivantes :

Opération	Financeurs	Montant (€)
Epicerie sociale	Etat - CEA-PETR-CEE	54 250,00
Centre Socioculturel	Etat-CCTC-CAF	80 282,00
Voirie rue Malraux	CCTC-Etat	126 000,00
Collégiale-tour du clocher	Région	30 000,00
Collégiale-programme d'entretien	Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale	13 672,00
Collégiale-restauration vitraux	Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale-DRAC	74 300,00
Abris vélos	Fédération Française Usagers	6 906,00
Chaufferie école maternelle Blosen	Etat	10 600,00
Mise en conformité des sirènes	Etat-Tronox	73 967,00
Rénovation vestiaires rugby, arrosage automatique et éclairage	ANS-Fédération française de rugby	15 000,00
Sécurisation du centre-ville	Etat	15 400,00
Plan rebond	CEA	3 998,00
Aménagements de postes	FIPHFP	800,00
		<b>505 175,00</b>

Par ailleurs, il reste à percevoir les subventions notifiées et engagées sur les exercices précédents pour un montant de **389 264 €**.

Pour le budget 2026, 1,2 M€ de recettes peuvent être inscrites car elles ont été notifiées sur l'exercice 2025 et les opérations vont débiter sur ce premier trimestre :

Opération	Financeurs	Montant (€)
Etude secteur Blosen	PETR	55 770,00
Aire de jeux Schuman	Domial	25 000,00
Terrain multisport	DETR-ANS-CAF	65 000,00
Collégiale-restauration vitraux	DRAC-Région-CEA-Fondation	512 000,00
Végétalisation du cimetière	Agence de l'Eau	193 200,00
3ème tranche école du Bungert	DETR	83 000,00
Cour d'école du Bungert	Agence de l'Eau-DETR	272 000,00
		<b>1 205 970,00</b>

Cependant, de nouvelles recettes pourraient venir s'ajouter en cours d'année, en fonction des demandes en cours auprès des financeurs.

### ➤ L'emprunt





L'emprunt constitue une source de financement de l'investissement.

Sur la période 2020-2025, **deux emprunts seulement ont été contractés, 2 M€ en 2022 et 1 M€ en 2025** (pour rappel, le volume d'investissement sur cette période est de 12 M€).

Le recours à l'emprunt a donc représenté 25 % des financements.

## IV. Evolution de la dette communale

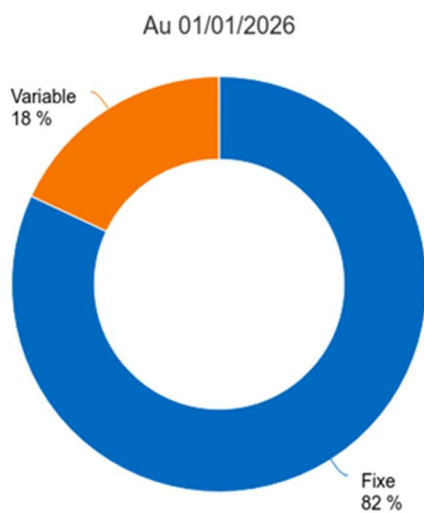
### A) Principales caractéristiques

	<b>Nombre de financements</b>	<b>14</b>	<b>5 547 957€</b> <b>CRD</b> (au 21/01/2026)
	<b>Durée de vie résiduelle</b>	<b>19 ans et 11 mois</b>	
	<b>Durée de vie résiduelle moyenne</b>	<b>13 ans et 9 mois</b>	
	<b>Taux fixe (part de l'encours)</b>	<b>81,98%</b>	<b>1,58%</b> <b>Taux d'intérêt moyen</b> (30E/360, exercice 2026)
	<b>Taux variable (part de l'encours)</b>	<b>18,02%</b>	
	<b>Taux structuré (part de l'encours)</b>	<b>0%</b>	
	<b>Capital</b>	<b>593 K€</b>	<b>673 063€</b> <b>Annuité</b> (due sur l'exercice 2026)
	<b>Intérêts</b>	<b>80 K€</b>	
	<b>ICNE au 31/12/2026</b>	<b>7 K€</b>	
	<b>€STR</b>	<b>1,93%</b> → (1,92% au 01/01/2026)	<b>2,48%</b> <b>Taux fixe 15 ans</b> ↘ (2,54% au 01/01/2026)
	<b>Taux fixe 10 ans</b>	<b>2,42%</b> ↘ (2,48% au 01/01/2026)	
	<b>Taux fixe 20 ans</b>	<b>2,49%</b> ↘ (2,55% au 01/01/2026)	

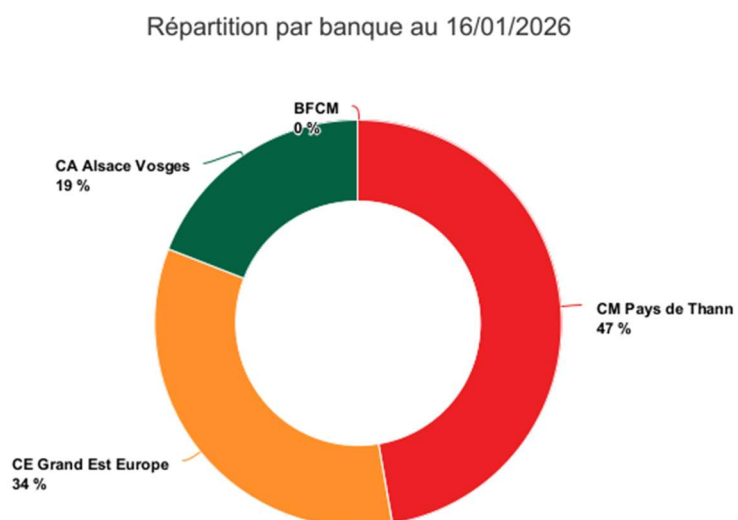
Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

- Répartition taux fixes/taux variables :

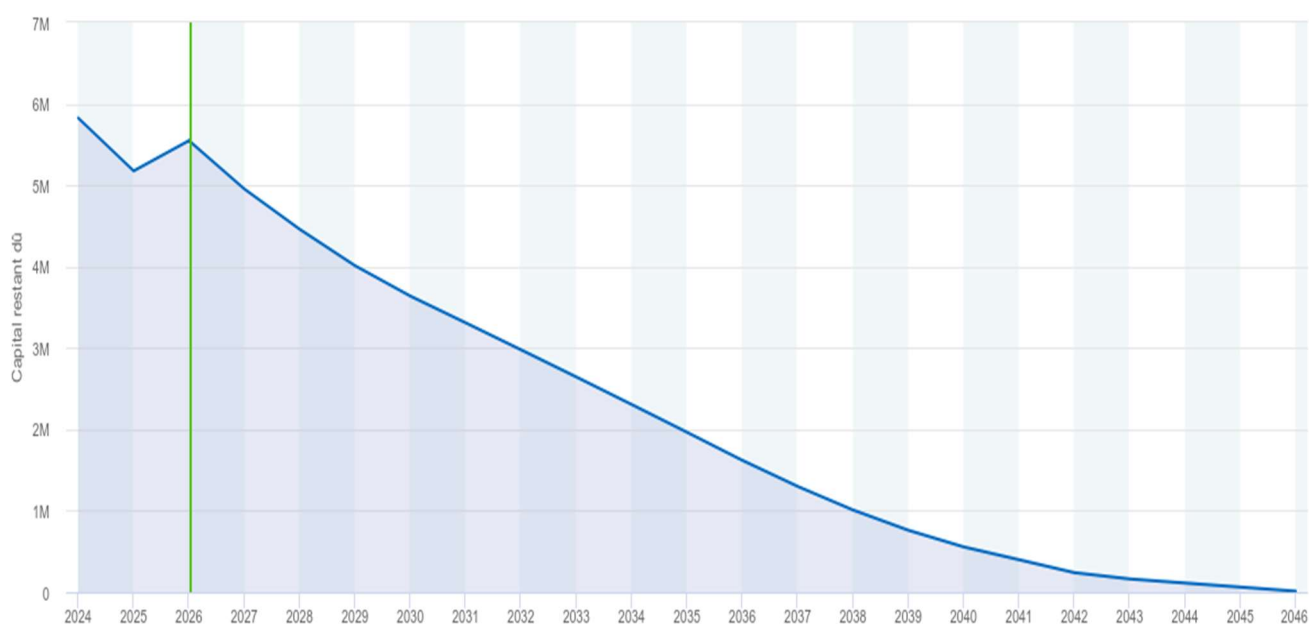
La dette est sécurisée avec 82 % d'emprunts à taux fixes en 2026.



- Répartition par banque :



- Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2025 :



- Ratios de la dette :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 prévisionnel
Encours de dette au 31/12 année N	6 214 951,00	5 458 907,00	6 621 326,00	5 885 096,00	5 175 816,00	5 547 957,00	4 954 564,00
Taux d'endettement en %	76,19%	65,08%	79,49%	62,98%	59,72%	62,35%	56,05%
Annuité de la dette	1 024 931,36	878 696,68	953 083,10	846 584,41	801 330,81	702 011,00	673 062,00
Epargne brute	1 383 062,31	1 258 644,50	927 982,54	1 783 039,49	1 136 329,32	1 331 155,00	825 292,00
Capacité de désendettement	4,49	4,34	7,14	3,30	4,55	4,17	6,00

**B) Gestion prévisionnelle de la dette pour 2026**

En ce qui concerne la gestion de la dette pour l'exercice 2026, l'emprunt se limitera au montant nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement en fonction des besoins.

Sans recours à l'emprunt sur l'exercice 2026, le capital restant dû s'établirait à **4 954 564,02€** au 31 décembre 2026 avec une annuité de la dette à **673 062,64 €**, dont **593 392,97 €** en capital et **79 669,67 €** en intérêts.